

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA METROPOLE D'AIX- MARSEILLE-PROVENCE-METROPOLE

Séance du 15 décembre 2016

Monsieur Jean-Claude GAUDIN, Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence, a ouvert la séance à laquelle ont été présents 177 membres.

### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Béatrice ALIPHAT - Martial ALVAREZ - Christophe AMALRIC - Christian AMIRATY - Patrick APPARICIO - Philippe ARDHUIN - Sophie ARTARIA-AMARANTINIS - Michel AZOULAI - René BACCINO - Loïc BARAT - Guy BARRET - Sylvia BARTHELEMY - Marie-Josée BATTISTA - Jean-Pierre BAUMANN - Yves BEAUVAL - François BERNARDINI - Sabine BERNASCONI - Jean-Pierre BERTRAND - Jacques BESNAÏNOU - Solange BIAGGI - Roland BLUM - Patrick BORÉ - Jacques BOUDON - Frédéric BOUSQUET - Valérie BOYER - Gérard BRAMOULLÉ - Christian BURLE - Marie-Christine CALATAYUD - Henri CAMBESSEDES - Jean-Louis CANAL - Eric CASADO - Eugène CASELLI - Michel CATANEO - Roland CAZZOLA - Martine CESARI - Philippe CHARRIN - Gaby CHARROUX - Maurice CHAZEAU - Gérard CHENOZ - Anne CLAUDIUS-PETIT - Frédéric COLLART - Monique CORDIER - Jean-François CORNO - Pierre COULOMB - Georges CRISTIANI - Sandrine D'ANGIO - Michel DARY - Monique DAUBET-GRUNDLER - Jean-Claude DELAGE - Christian DELAVET - Anne-Marie D'ESTIENNE D'ORVES - Bernard DESTROST - Pierre DJIANE - Frédéric DOURNAYAN - Marie-France DROPY OURET - Sandra DUGUET - Michèle EMERY - Hervé FABRE-AUBRESPY - Nathalie FEDI - Jean-Claude FERAUD - Gilbert FERRARI - Céline FILIPPI - Claude FILIPPI - Richard FINDYKIAN - Dominique FLEURY VLASTO - Olivier FREGEAC - Arlette FRUCTUS - Josette FURACE - Loïc GACHON - Alexandre GALLESE - Danièle GARCIA - Jean-Claude GAUDIN - Gérard GAZAY - Hélène GENTE-CEAGLIO - Jacky GERARD - Patrick GHIGONETTO - Roland GIBERTI - Bruno GILLES - Philippe GINOUX - Georges GOMEZ - Jean-Christophe GROSSI - Albert GUIGUI - Frédéric GUINIERI - Olivier GUIROU - Daniel HERMANN - Garo HOVSEPIAN - Nicolas ISNARD - Noro ISSAN-HAMADY - Bernard JACQUIER - Mireille JOUVE - André JULLIEN - Didier KHELFA - Nathalie LAINE - Dany LAMY - Eric LE DISSES - Gisèle LELOUIS - Gaëlle LENFANT - Hélène LHEN-ROUBAUD - Marie-Louise LOTA - Laurence LUCCIONI - Antoine MAGGIO - Irène MALAUZAT - Joël MANCEL - Stéphane MARI - Jeanne MARTI - Régis MARTIN - Florence MASSE - Marcel MAUNIER - Georges MAURY - Roger MEI - Catherine MEMOLI PILA - Danielle MENET - Arnaud MERCIER - Xavier MERY - Marie-Claude MICHEL - Michel MILLE - Danielle MILON - Richard MIRON - Jean-Claude MONDOLINI - Virginie MONNET-CORTI - Jean MONTAGNAC - Yves MORAINÉ - Pascale MORBELLI - Roland MOUREN - Marie MUSTACHIA - Lisette NARDUCCI - Patrick PADOVANI - Patrick PAPPALARDO - Didier PARAKIAN - Chrystiane PAUL - Christian PELLICANI - Claude PICCIRILLO - Stéphane PICHON - Nathalie PIGAMO - Patrick PIN - Marc POGGIALE - Jean-Jacques POLITANO - Gérard POLIZZI - Henri PONS - Muriel PRISCO - Marine PUSTORINO-DURAND - René RAIMONDI - Julien RAVIER - Martine RENAUD - Maryvonne RIBIERE - Jean ROATTA - Marie-Laure ROCCA-SERRA - Carine ROGER - Georges ROSSO - Alain ROUSSET - Michel ROUX - Lionel ROYER-PERREAUT - Roger RUZE - Sandra SALOUM-DALBIN - Isabelle SAVON - Eric SCOTTO - Jean-Pierre SERRUS - Marie-France SOURD GULINO - Jules SUSINI - Luc TALASSINOS - Francis TAULAN - Guy TEISSIER - Dominique TIAN - Jean-Louis TIXIER - Jocelyne TRANI - Claude VALLETTE - Martine VASSAL - Josette VENTRE - Philippe VERAN - Yves VIDAL - Frédéric VIGOUROUX - Patrick VILORIA - Yves WIGT - David YTIER - Didier ZANINI - Kheira ZENAFI - Karim ZERIBI.

### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Serge ANDREONI représenté par Didier KHELFA - Mireille BALLETTI représentée par Nathalie FEDI - André BERTERO représenté par Patrick APPARICIO - Jean-Louis BONAN représenté par Patrick BORÉ - Odile BONTHOUX représentée par Maurice CHAZEAU - Laure-Agnès CARADEC représentée par Yves MORAINÉ - Marie-Arlette CARLOTTI représentée par Muriel PRISCO - Jean-David CIOT représenté par Stéphane MARI - Robert DAGORNE représenté par Joël MANCEL - Sophie DEGIOANNI représentée par Pascale MORBELLI - Eric DIARD représenté par Roland MOUREN - Patricia FERNANDEZ-PEDINIELLI représentée par Marc POGGIALE - Daniel GAGNON représenté par Philippe CHARRIN - Jean-Pierre GIORGI représenté par Bernard DESTROST - Eliane ISIDORE représentée par Gaby CHARROUX - Maryse JOISSAINS MASINI représentée par Gérard BRAMOULLÉ - Nicole JOULIA représentée par François BERNARDINI - Robert LAGIER représenté par Georges CRISTIANI - Albert LAPEYRE représenté par Marie-Christine CALATAYUD - Jean-Pierre MAGGI représenté par Olivier GUIROU - Richard MALLIE représenté par Philippe ARDHUIN - Rémi MARCENGO représenté par Gérard GAZAY - Bernard MARTY représenté par Gérard POLIZZI - André MOLINO représenté par Georges ROSSO - Pascal MONTECOT représenté par Nicolas ISNARD - Stéphane PAOLI représenté par Irène MALAUZAT - Roger PELLENC représenté par Jean-Claude FERAUD - Serge PEROTTINO représenté par Roland GIBERTI - Roger PIZOT représenté par Olivier FREGEAC - Véronique PRADEL représentée par Eric LE DISSES - Bernard RAMOND représenté par Régis MARTIN - Maryse RODDE représentée par Frédéric VIGOUROUX - Florian SALAZAR-MARTIN représenté par Henri CAMBESSEDES - Emmanuelle SINOPOLI représentée par Michel AZOULAI - Karima ZERKANI-RAYNAL représentée par Jean-François CORNO.

Signé le 15 Décembre 2016

Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2016

**Etaient absents et excusés Mesdames et Messieurs :**

Guy ALBERT - Michel AMIEL - Nadia BOULAINSEUR - Michel BOULAN - Auguste COLOMB - Laurent COMAS - Philippe DE SAINTDO - Sylvaine DI CARO - Nouriat DJAMBAE - Samia GHALI - Philippe GRANGE - Michel ILLAC - Michel LAN - Stéphane LE RUDULIER - Michel LEGIER - Annie LEVY-MOZZICONACCI - Bernard MARANDAT - Christophe MASSE - Patrick MENNUCCI - Yves MESNARD - Pierre MINGAUD - Jérôme ORGEAS - Elisabeth PHILIPPE - Roland POVINELLI - Stéphane RAVIER - Marie-Pierre SICARD-DESNUELLE - Maxime TOMMASINI.

Monsieur le Président a proposé au Conseil de la Métropole d'accepter les conclusions exposées ci-après et de les convertir en délibération.

**FAG 054-1334/16/CM**

**■ Approbation de l'affectation d'autorisations de programme pour le budget de la Direction des systèmes d'information  
MET 16/2108/CM**

Monsieur le Président de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence sur proposition du Commissaire Rapporteur soumet au Conseil de la Métropole le rapport suivant :

La préparation budgétaire 2017 relative aux Systèmes d'Information s'inscrit dans une dynamique d'alignement du budget de la Direction des Systèmes d'Information sur le fonctionnement de la Métropole avec une répartition des crédits entre le Budget Principal de la Métropole et L'Etat Spécial de Territoire. Aussi, il s'avère nécessaire de restructurer le cadre opération de la DSI afin de permettre l'identification de la dépense sur le Budget Principal de la Métropole ou sur le Budget de l'Etat Spécial de Territoire. A cette fin, il a été créé trois nouvelles opérations et il est demandé l'affectation de crédits sur les trois nouvelles opérations en remplacement des opérations existantes suivantes :

- **Budget Principal :**
  - 2015/00110 - Equipements bureautique, système, exploitation – AP de 3,5 M€,
  - 2015/00111 - Projets informatiques – Budget principal – AP de 11,8 M€
  - 2015/00113 - Acquisition de matériel topographique – AP de 0,255 M€
  - 2015/00114 - Etudes et acquisition de données géographiques – AP de 4,8 M€
  - 2015/00115 - Equipement télécom, réseaux, sécurité – AP de 3,0 M€

Les cinq opérations ci-dessus d'une autorisation de programme globale de 23,355 M€ seront clôturées lors du vote du Compte Administratif 2016.

Les trois nouvelles opérations qui se substituent aux cinq opérations ci-dessus seront abondées d'un montant permettant une exécution budgétaire jusqu'en 2020 comme suit :

- **Budget Principal :**
  - Système d'information Métropole pour un montant de 10.000.000,00 € - Affecter des crédits de paiement pour l'exercice 2017 à concurrence de 1.322.468,00 €,
- **Etat Spécial de Territoire :**
  - Système d'information Territoire Marseille Provence pour un montant de 10.000.000,00 € - Affecter des crédits de paiement pour l'exercice 2017 à concurrence de 1.624.335,06 €,
  - Système d'information géographique pour un montant de 2.600.000,00 € - Affecter des crédits de paiement pour l'exercice 2017 à concurrence de 642.200,00 €.

L'opération « système d'information Métropole » a pour but de financer, suivre et de gérer l'ensemble des actions nécessaires à l'évolution et au développement du système d'information métropolitain. Cette opération est dimensionnée pour la durée du mandat du Président.

Cela concerne principalement l'acquisition :

- D'outils informatiques métiers, de gestion et d'administration ainsi que leur mise en œuvre,

Signé le 15 Décembre 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2016

- De matériels informatiques, télécoms et radios indispensables au fonctionnement des services de la Métropole.

L'opération « système d'information Territoire » a une finalité identique. C'est-à-dire l'acquisition et la mise en œuvre de projets informatiques ainsi que l'achat de matériels permettant le développement et l'évolution du système d'information territorial.

L'opération « système d'information géographique » permettra de financer et de gérer au plus près les actions menées pour l'acquisition et l'intégration de nouvelles données géographiques et cartographiques permettant de répondre aux attentes des maîtrises d'ouvrage dans la réalisation de leurs ouvrages et équipements.

D'autre part, la Métropole doit déménager courant 2018 dans la Tour La Marseillaise. Il est nécessaire de prévoir l'acquisition et l'installation d'équipements informatiques et télécom non prévu au bail signé avec Constructa. Afin d'identifier l'ensemble des opérations nécessaires à cet équipement, une opération spécifique a été créée pour un montant de 1.000.000,00 € pour une durée de 2 ans. Pour la 1<sup>ère</sup> année, il convient d'affecter des crédits de paiement à concurrence de 230.000,00 €.

Telles sont les raisons qui nous incitent à proposer au Conseil de la Métropole de prendre la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n°2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n°2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.

#### **Où le rapport ci-dessus,**

#### **Entendues les conclusions du Commissaire Rapporteur,**

#### **Considérant**

- La nécessité de remplacer cinq opérations existantes par trois nouvelles et d'affecter les montants nécessaires au budget, chapitre et nature correspondants,
- La nécessité d'affecter les montants nécessaires au budget, chapitre et nature correspondants de l'opération spécifique à l'aménagement informatique et télécom de la Tour La Marseillaise.

#### **Délibère**

#### **Article 1 :**

Est approuvée l'affectation de quatre opérations sur le budget principal :

- Système d'information Métropole pour un montant de 10.000.000,00 € - Affecter des crédits de paiement pour l'exercice 2017 à concurrence de 1.322.468,00 €,
- Système d'information Territoire Marseille Provence pour un montant de 10.000.000,00 € - Affecter des crédits de paiement pour l'exercice 2017 à concurrence de 1.624.335,06 €,
- Système d'information géographique pour un montant de 2.600.000,00 € - Affecter des crédits de paiement pour l'exercice 2017 à concurrence de 642.200,00 €,
- Equipement TLM pour un montant de 1.000.000,00 € - Affecter des crédits de paiement pour l'exercice 2017 à concurrence de 230.000,00 €.

**Signé le 15 Décembre 2016**  
**Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2016**

**Article 2 :**

Les crédits nécessaires sont inscrits au budget principal de la Direction des Systèmes d'Information de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence.

- Système d'information Métropole
  - Imputations :
    - Sous Politique A210 - Nature : 2033 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A210 - Nature : 20414 – Fonction : 020 – Chapitre : 204
    - Sous Politique A210 - Nature : 2051 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A220 - Nature : 2051 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A230 - Nature : 2051 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A210 - Nature : 21838 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A220 - Nature : 21838 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A230 - Nature : 21838 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A230 - Nature : 2181 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A220 - Nature : 2188 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A230 - Nature : 21838 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
- Système d'information Territoire Marseille Provence
  - Imputations :
    - Sous Politique A210 - Nature : 2033 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A210 - Nature : 20414 – Fonction : 020 – Chapitre : 204
    - Sous Politique A210 - Nature : 2051 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A220 - Nature : 2051 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A230 - Nature : 2051 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A210 - Nature : 21838 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A220 - Nature : 21838 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A230 - Nature : 21838 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A230 - Nature : 2181 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A220 - Nature : 2188 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A230 - Nature : 21838 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
- Equipement TLM
  - Imputations :
    - Sous Politique A210 - Nature : 2051 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A220 - Nature : 2051 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A230 - Nature : 2051 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A220 - Nature : 21838 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A230 - Nature : 21838 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A230 - Nature : 2181 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
    - Sous Politique A230 - Nature : 2188 – Fonction : 020 – Chapitre : 21
- Système d'information géographique
  - Imputations :
    - Sous Politique A240 - Nature : 2031 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A240 - Nature : 2051 – Fonction : 020 – Chapitre : 20
    - Sous Politique A240 - Nature : 2158 – Fonction : 020 – Chapitre : 21

Cette proposition mise aux voix est adoptée.

Certifié Conforme,  
Le Vice-Président Délégué  
Budget

Jean MONTAGNAC

Signé le 15 Décembre 2016  
Reçu au Contrôle de légalité le 27 décembre 2016